



Pour des banques au service des entreprises et des citoyens

Discours d'Ada Marra, conseillère nationale (VD)

Seules les paroles prononcées font foi.

Grâce à cette initiative, nous voulons faire en sorte que la Suisse ne soit plus l'otage des banques et de leurs erreurs. Depuis quelques années, les banques et leur comportement anarchique ne cessent de nous surprendre avec des conséquences économiques, politiques et judiciaires importantes. Je laisse de côté le démarchage dans différents pays pour aider à l'évasion fiscale, et ne prend que le cas des décisions managériales stratégiques catastrophiques qui ont notamment fourvoyé l'UBS en 2008 et qui ont amené l'Etat à intervenir pour ne pas la laisser couler.

Il nous a semblé important que dans la discussion initiée par le Conseil Fédéral sur la place financière suisse, on débattre également des banques. Après le sauvetage de 2008, et l'acceptation par le Parlement de la loi « too big to fail », il n'en reste pas moins que les actifs des deux grandes banques que sont l'UBS et le Crédit Suisse, représentent toujours 5 fois le PIB de la Suisse. Comme l'a relevé mon collègue Pardini, le directeur de l'OCDE s'en étonne en soulignant que si l'un de ces deux établissements financiers venait à faire banqueroute, les impôts de la collectivité ne suffiraient pas à les sauver. Autrement dit, c'est la Suisse elle-même qui ferait faillite.

Avant d'énoncer les points principaux de notre initiative, permettez-moi de vous rappeler que le comité de Bâle s'est inquiété à plusieurs reprises du risque que prenaient les banques et a édicté, au fil du temps, 3 directives :

Bâle 1 était principalement axé sur le risque de crédit et la quantité de fonds propres que devait comporter le passif des banques afin de faire face à d'éventuelles pertes.

Bâle 2, la deuxième série d'accords, publiée en juin 2004, visait à élargir la gamme des risques couverts et à améliorer la méthode de calcul des coefficients de pondération des risques

En 2010, le Comité de Bâle a publié l'accord Bâle 3. Ce texte comprend notamment : a) une augmentation des exigences en matière de fonds propres : le ratio minimal de fonds propres des banques augmente pour passer de 8 à 10,5% ; b) l'Introduction d'un ratio d'effet de levier c) l'Introduction de ratios de liquidité

Pourtant, de l'avis d'experts du monde financier comme Watch finance, Bâle 3 ne résout pas deux questions importantes : ce que l'on appelle l'aléa moral et la division entre banque d'investissement et banque commerciale. Analyse que nous partageons et que nous re prenons clairement dans notre initiative.

En effet, les banques bénéficient de l'aléa moral. Autrement dit, les banques d'importance systémique savent qu'en cas de danger important telle qu'une faillite, l'Etat se refusera à les voir disparaître et se sentira le devoir de leur venir en aide. L'affaire de l'UBS et l'actualité

relative aux banques le démontrent amplement. Cela amène les banques à avoir des conduites dangereuses. L'autre élément qui met en danger la stabilité des banques c'est la possibilité, en droit suisse, d'avoir dans une même banque, une banque d'investissement et une banque commerciale. Par notre initiative nous demandons que ces deux formes de banque soit totalement distinctes.

Nous estimons que la stratégie politico-financière du pays ne peut pas se contenter d'agir au coup par coup, en jouant les pompiers. Il faut maintenant une direction claire et des garanties. Cette initiative comporte donc trois volets afin d'assurer la sécurité des banques et de la place financière :

- Une partie politique
- Une partie systémique
- Une partie économique

Partie politique : il est clairement ancré dans la Constitution que l'autorité publique, qu'elle soit communale, cantonale et fédérale n'interviendra plus pour sauver les banques. Ce que l'on pourrait appeler la socialisation des pertes n'est plus admissible. Et ces mêmes autorités ne pourront prendre des participations que dans des banques cantonales, ces dernières ne devant plus avoir aucune activité d'investissement.

Partie systémique : pour renforcer la sécurité, les banques commerciales doivent augmenter leur capital propre à 20%. Et les banques doivent clairement séparer leurs activités d'investissement et commerciales avec des structures totalement différenciées.

Partie économique : en redimensionnant leurs activités, en prenant moins de risques spéculatifs, les banques pourront réinjecter de l'argent dans l'économie réelle, créer de l'emploi et revenir à la réalité des besoins de nos PME et de notre économie locale. Il va falloir en quelque sorte sacrifier la culture d'accumulation des actionnaires pour revenir à la consolidation de notre économie réelle.

En conclusion :

Les grandes banques sont un lourd fardeau pour la Suisse. Elles sont, pour l'heure, une immense menace pour l'économie. Leur modèle d'affaires inhibe et endommage l'économie. C'est pourquoi nous avons besoin aujourd'hui d'une réforme du système bancaire. Les banques devraient revenir à ce qu'elles devraient être. Prestataires de services pour les entreprises et les citoyens.